

# Règlement du Jeu-Concours

## « Chasse au Trésor Digitale »

### Article 1 – Organisateur

La société **Allô Brico Services**, immatriculée sous le SIRET **97981574300013**, domiciliée à **Mûrs-Érigné**, organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Chasse au Trésor Digitale** », accessible depuis son site internet.

### Article 2 – Durée du jeu

Le jeu se déroulera du **7 mars 2025 à 18h** au **21 mars 2025 à 18h**.

### Article 3 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique âgée de **18 ans ou plus**, résidant en France Métropolitaine. Une seule participation est autorisée par personne et par formulaire, soit **une participation par gros lot et une participation pour les bons d'achat**.

### Article 4 – Modalités de participation

Les participants devront trouver un mot incongru dissimulé sur le site internet d'Allô Brico Services. Lorsqu'ils cliqueront dessus, ils seront redirigés vers un formulaire Google Forms spécifique au lot correspondant. **Le premier à valider chaque formulaire sera déclaré gagnant du lot associé.**

### Article 5 – Désignation des gagnants

Les gagnants seront **désignés selon l'ordre d'enregistrement des réponses**. Une seule personne ne peut remporter qu'un seul lot (gros lot ou bon d'achat). Si un participant est le premier sur plusieurs formulaires, **seul le premier lot remporté en fonction de l'ordre de validation sera attribué** et les autres seront réattribués au second inscrit sur les autres formulaires.

### Article 6 – Description des lots

- **1er lot** : Une Nintendo Switch Lite
- **2e lot** : Un pack viseuse Parkside
- **3e lot** : Une mallette à outils Parkside
- **30 bons d'achat de 20€**, valables sur toutes les prestations Allô Brico Services

### Article 7 – Attribution des lots et retrait

Les gagnants seront contactés par e-mail à l'adresse fournie lors de l'inscription. Ils devront **confirmer leur gain sous 7 jours**, sans quoi leur lot sera attribué au second participant du formulaire correspondant. Les **lots seront remis uniquement en main propre** et devront être récupérés dans un délai de **30 jours** après l'annonce des gagnants.

### Article 8 – Fraudes et exclusions

Toute tentative de fraude entraînera une exclusion immédiate du jeu. **L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer des vérifications** pour assurer le respect des règles.

### Article 9 – Données personnelles

Les informations collectées sont utilisées exclusivement pour l'administration du jeu et la remise des lots. Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en contactant **contact@allobricoservices.fr**.

### Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.